



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 4 avril 2011

Délibération n° 2011-2094

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Coparly pour le programme d'actions 2011 - Avenant n° 2 à la convention 2009-2011

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Ariagno

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 mars 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 6 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Benelkadi, Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, M. Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Baume (pouvoir à M. Coste), MM. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Mme Chevallier, MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Suchet), Lambert (pouvoir à M. Kabalo), Lebuhotel (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Léonard (pouvoir à M. Rousseau), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Vergiat, Vurpas.

Absents non excusés : MM. Genin, Le Bouhart, Muet.

Séance publique du 4 avril 2011**Délibération n° 2011-2094**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Coparly pour le programme d'actions 2011 - Avenant n° 2 à la convention 2009-2011**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Comité pour le contrôle de la pollution atmosphérique dans le Rhône et la région lyonnaise (Coparly) fait partie du dispositif national de surveillance de la qualité de l'air en France, regroupé au sein de la Fédération Atmo. Agréée par le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, l'association a pour mission de surveiller la qualité de l'air sur le département du Rhône et la côte de l'Ain et d'informer les décideurs et le public sur l'état de l'atmosphère. La présence d'une centaine de membres regroupés en 4 collèges (Etat, collectivités, industriels et milieu associatif) permet à Coparly d'assurer l'indépendance de l'association et de garantir la transparence de l'information.

Dans une logique de mutualisation et d'optimisation économique, le Coparly a créé depuis 2003, avec ses homologues rhônalpins, un groupement d'intérêt économique (le GIE Atmo-Rhône-Alpes) qui regroupe tous les moyens humains et techniques de 5 associations agréées. Ce partenariat permet au Coparly de disposer du premier pôle d'expertise de qualité de l'air en France et d'un parc partagé de moyens de mesure.

Aujourd'hui, le Coparly est en mesure d'apporter des informations précises sur tous les polluants réglementés en France et en Europe (une cinquantaine). De plus, les moyens mis en œuvre permettent d'anticiper les réglementations à venir puisque plus de 280 molécules différentes sont suivies chaque année sur le département du Rhône.

Par délibération n° 2009-0678 du 6 avril 2009, le conseil de Communauté a décidé de formaliser le soutien de la Communauté urbaine de Lyon à l'association Coparly par la signature d'une convention au titre des exercices 2009-2011 avec possibilité de reconduction formelle pour une année supplémentaire.

A la convention sont jointes deux annexes. La première décrit le programme prévisionnel d'activités de l'exercice. La seconde présente le détail des moyens mis à disposition de l'association. Ces annexes font l'objet d'une actualisation par voie d'avenant chaque année jusqu'à la fin de la durée de la convention.

Bilan des actions 2010

En ce qui concerne le bilan 2010, les principales actions mises en œuvre par l'association portaient :

- en matière d'évaluation réglementaire sur le territoire : révision du plan de surveillance de la qualité de l'air avec une restructuration du réseau, mise à jour de la cartographie des polluants et actualisation du diagnostic des émissions de gaz à effet de serre, évaluation des actions du plan de protection de l'atmosphère de la Communauté urbaine,

- sur la thématique transport : évaluation de la qualité de l'air autour des tunnels de la Croix-Rousse et de Fourvière et évaluation de la qualité de l'air dans l'ouest Lyonnais,

- la poursuite de la gestion du dispositif RespiraLyon.

Cette année conclue la période 2006-2010 du plan de surveillance de la qualité de l'air.

Programme d'actions 2011

L'année 2011 devrait être une année de regroupement des différentes associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air (AASQA) à l'échelle régionale, pour décliner le nouveau plan de surveillance régionale de la qualité de l'air (PRSQA) selon les axes de travail suivants :

1 - Evaluation réglementaire : s'assurer du respect des directives

Le PRSQA fixe comme objectif, pour 5 ans, de garantir l'évaluation réglementaire sur les territoires d'agrément, avec une restructuration du réseau métrologique, une optimisation du coût de fonctionnement et une hiérarchisation claire du réseau des mesures entre les stations de référence européennes, le réseau de prévision/spatialisation et le réseau complémentaire d'amélioration de connaissance. Le suivi métrologique est proportionné aux exigences de chaque strate en termes d'incertitude et de taux de fonctionnement.

2 - Plans et programme : améliorer les outils d'aide à la décision

L'objectif de cette thématique est de fournir les diagnostics sur le territoire, participer à la concertation sur les plans d'actions pour faire reconnaître le besoin sur la qualité de l'air, mettre en place des outils d'aide à la décision pour les simulations, éventuellement assurer le suivi des indicateurs sur l'air.

Les travaux généraux relatifs à l'amélioration du cadastre et à la modélisation des particules et NO₂ concourent à cet objectif.

3 - Amélioration des connaissances : des objectifs clarifiés

Sont regroupés dans ce thème d'amélioration des connaissances les programmes décidés par le conseil d'administration sur des sujets émergents : polluants non réglementés, sujets ayant attiré à l'air mais n'entrant pas dans l'agrément, amélioration locale de la description territoriale.

4 - Communication : "communiquer pour agir"

Les grandes études donneront lieu à des dossiers spécifiques, notamment la sortie du nouveau plan de surveillance et la préparation de la régionalisation des AASQA. Un accent sera également mis sur la sortie de la cartographie de proximité.

Le budget prévisionnel 2011 se répartit de la façon suivante :

Charges (en €)		Produits (en €)	
- cotisations GIE Atmo-Rhône-Alpes	2 246 904	- Etat	629 307
- services extérieurs et autres	21 199	- collectivités	804 259
- dotations amortissements et provisions	165 348	<i>dont Communauté urbaine</i>	580 376
- autres charges	31 387	- versements libératoires de la taxe générale sur les activités polluantes (TAGP)	350 000
		<i>dont Communauté urbaine</i>	6 000
		Total subventions	1 783 566

		- autres produits de gestion courante	599 585
		- produits financiers	10 000
		- reprise de l'amortissement et des provisions	13 150
		- prestations	20400
		- mise à disposition	31 137
Total	2 464 838	Total	2 457 838

Il est proposé au conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 586 376 €, soit 24 % du montant prévisionnel global des recettes de Coparly s'élevant à 2 457 838 €. Ce montant s'élevait à 555 858 € pour l'exercice 2010.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- 555 376 € de subvention au titre de membre du collège 1,
- 6 000 € au titre du versement libératoire de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP),
- 25 000 € au titre de l'étude de faisabilité d'une zone d'action prioritaire pour l'air (ZAPA), conformément à la délibération n° 2010-1938 du conseil de Communauté du 16 décembre 2010.

Conformément à l'article 8 de la convention 2009-2011, les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- une première part de la subvention annuelle votée sera mandatée à hauteur de 40 % de son montant total dans le mois suivant réception, par la Communauté urbaine, de la demande d'acompte,
- une deuxième part de la subvention, soit 40 %, sera mandatée dans le mois suivant réception, par la Communauté urbaine, du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent, certifiés par le commissaire aux comptes de l'association ou, en l'absence d'un commissaire aux comptes, par le comptable de l'association,
- le solde sera versé à partir du mois d'octobre de l'exercice en cours ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement, d'un montant de 586 376 € au profit du Comité pour le contrôle de la pollution atmosphérique dans le Rhône et la région lyonnaise (Coparly) dans le cadre de son programme d'actions 2011,

b) - l'avenant n° 2 à passer entre la Communauté urbaine et la Coparly définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense de fonctionnement correspondant à la subvention au titre de l'exercice 2011, d'un montant de 586 376 €, sera prélevée sur les crédits inscrits :

- pour un montant de 513 376 € au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 657 480 - fonction 830 - opération n° 102,

- pour un montant de 48 000 € au budget annexe de l'assainissement - exercice 2011 - compte 674 300 - fonction 222 de la section d'exploitation au titre des stations d'épuration à Saint Fons et à Pierre Bénite - opération n° 102,

- pour un montant de 25 000 € au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 657 480 - fonction 832 - opération n° 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 avril 2011.